



ANGY INFOS

AVRIL 2016

AU PREMIER TIERS DU MANDAT, 85% DES PROJETS DÉJÀ RÉALISÉS

Etre investi d'une fonction électorale, c'est accepter de rendre régulièrement des comptes à ceux qui vous ont plébiscités. Un peu plus de la moitié des Angylois nous ont suivis en mars 2014, et nous continuerons de faire en sorte de répondre aux attentes de chacun, en espérant convaincre ceux qui douteraient encore de notre réelle volonté de doter notre commune des services et des équipements nécessaires à l'épanouissement de chaque habitant, quel que soit son âge et sa situation. Car au premier tiers de ce mandat de six ans, il s'avère que nous avons déjà réalisé 85 % du programme en 20 points sur lequel nous avons été élus voici deux ans. Tour d'horizon.

En 2 ans, nous avons déjà réalisé :

- . La mise en place d'un service de cantine scolaire;
- . La mise en place des temps d'activités périscolaires;
- . La mise en place d'un service périscolaire;
- . Le rééquilibrage des finances communales;
- . La réouverture de l'église Saint-Nicolas;
- . La réhabilitation et la mise aux normes progressives des bâtiments communaux (peinture au premier étage de l'école, peinture en mairie et salle du Troisième-âge, etc.);
- . L'embellissement du cadre de vie (rénovation du mur "Aldi" en cours, meilleur entretien des espaces verts, rénovation du monument aux morts, entretien du cimetière, etc.);

- . La revente de la maison de la rue de l'Eglise;
- . L'élargissement des horaires d'ouverture de la mairie;
- . Le remplacement des décorations de Noël par des équipements économiques et plus nombreux (2 tranches déjà effectuées, d'autres prévues);
- . La relance du comité des fêtes;
- . L'élargissement de l'action sociale (animations pour le colis et pour la galette du 3e âge, bourse aux vêtements, aide au permis de conduire);
- . Une véritable information des habitants (4 à 5 bulletins par an au lieu d'un, panneau informatique, panneaux d'information, site Internet);
- . Le renforcement de la place d'Angy dans l'intercommunalité avec une présence constante des élus aux



Marie-Chantal NOURY

Maire d'ANGY

séances plénières et aux nombreuses commissions ;

. La prise en compte des besoins du personnel communal (formations et diplômes, achats de vêtements de travail, d'un véhicule, de matériels divers, mise en place d'un service d'oeuvres sociales, etc.)

. La stabilité des impôts locaux;

. L'accès pour chacun au cadastre sur informatique.

En marge de notre programme, nous avons en plus :

. Défini des zones 30 km/h;

. Institué la cérémonie des voeux du maire;

. Installé une boîte aux livres;

. Autorisé un local supplémentaire aux chasseurs et aux footballeurs;

. Installé pour la sécurité des miroirs et des Stops à des intersections dangereuses, et créé des passages piétons supplémentaires;

. Engagé le tri de ce qui restait comme archives en liaison avec les Archives départementales;

. Créé la journée des associations;

. Rénové la "maternelle" à l'école;

. Abattu des arbres malades ou menaçant des habitations;

. Conçu un carré militaire au cimetière;

. Fait nettoyer le fond des étangs;

. Installé un défibrillateur au stade.

.../...

BILAN DES DEUX PREMIÈRES ANNÉES DE MANDAT / SUITE

Par rapport à nos engagements, il nous reste à :

- . Améliorer la sécurité aux abords de la place de l'école;
- . Refaire des rues en mauvais état;
- . Refaire le trottoir de la rue Roger-Salengro (programmé prochainement en même temps que l'installation du tout-à-l'égout par le Sivom).

Par ailleurs, nous avons déjà lancé cette année :

- . La mise en accessibilité aux handi-

capés des bâtiments communaux (programme sur 5 ans);

. La refonte de tout l'éclairage public avec du matériel performant et économique (programme sur 5 ans);

. La gestion informatique du cimetière;

. La réalisation du Plan local d'urbanisme, qui succédera au Plan d'occupation des sols, chargé de tracer l'avenir de la commune à travers la destination de ses zones.

Enfin, nous prévoyons d'ores et déjà :

- . La réalisation d'un city stade;
- . L'accompagnement des pêcheurs dans l'aménagement des étangs pour les promeneurs;
- . L'ouverture de l'église aux Journées du patrimoine;
- . La réhabilitation pour leur location des anciens garages communaux;
- . La rénovation et la location du second logement "enseignant" de la rue Béatrix-Tassain, etc.

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 FÉVRIER

Les élus se sont réunis en mairie jeudi 18 février à 18 h 30 à huis-clos pour examiner les quatre premiers dossiers, puis à 19 heures en séance publique. Mme Katia Hembert a été désignée secrétaire de séance.

Sente perpendiculaire à la rue Aristide-Briand. Mme le Maire informe le conseil d'une demande d'un habitant pour lancer une enquête publique concernant l'aliénation d'une sente perpendiculaire à la rue Aristide-Briand. La commune a contacté un géomètre et un avocat afin de faire le point sur ce dossier avant sa présentation devant le conseil municipal.

Garages communaux. Mme le Maire informe le conseil que la commune va reprendre un garage de 50 m² et fermant à clé au 117, rue Aristide-Briand. La commune ayant acquis un véhicule, il est nécessaire de l'entreposer dans un garage fermant à clé. Le congé a été donné à l'actuel locataire au 30 avril 2016. Par ailleurs, une réunion de travail sera organisée afin d'harmoniser les multiples tarifs de la location des lieux de stationnement et des garages.

Occupation d'un bien communal. Mme le Maire informe le conseil que des habitants de la rue Aristide-Briand occupent une parcelle municipale sans autorisation écrite ni contrat d'utilisation à titre précaire. Il leur a été demandé de libérer les

lieux avant le 1er mars 2016 afin que la commune engage les travaux prévus au budget 2016. Un avocat a été contacté afin de déclencher une procédure pour la reprise de ce bien communal.

Logement insalubre. Mme le Maire informe le conseil que le dossier complexe concernant un logement communal insalubre occupé depuis plus de 10 ans rue Aristide-Briand a été transmis à un avocat afin qu'il le règle en concertation avec le Préfet de l'Oise.

Vote du compte administratif 2015. A l'unanimité, après que Mme le Maire ait quitté la salle, le conseil valide le compte administratif 2015 présenté par M. Alain Martin, 1er adjoint. Il s'établit ainsi:

Section de fonctionnement: dépenses 1 343 309,96 €; recettes 1 303 596,53 €; résultat - 39 713,43 €; report 2014 + 141 282,17 €; résultat cumulé + 101 586,74 €.

Section d'investissement: dépenses 367 614,62 €; recettes 629 839,44 €; résultat + 262 224,82 €; report 2014 + 104 831,26 €; résultat cumulé + 367 056,08 €.

Approbation du compte de gestion 2015. A l'unanimité, le conseil constate la similitude des résultats du compte de gestion avec ceux du compte de gestion de Mme la Tré-

-sorière de Mouy et valide celui-ci.

Affectation du résultat de 2015. A l'unanimité, le conseil affecte le résultat 2015 comme suit: 101 568,74 € en recettes de fonctionnement, et 367 056,08 € en recettes d'investissement, dont 45 099 € de restes à réaliser.

Vote du budget primitif 2016 et de ses annexes. A l'unanimité, le conseil adopte le budget primitif 2016 présenté par chapitres par M. Martin. Il s'équilibre en section de fonctionnement à 903 348 €, et en section d'investissement à 375 966 €.

Tarifs de la salle des fêtes. A l'unanimité, le conseil adopte la grille de tarifs 2016. M. Martin rappelle que la salle multifonction est mise gratuitement à la disposition de chaque association angeyloise une fois par an.

Tarifs de la casse salle des fêtes. A l'unanimité, le conseil adopte la grille de tarifs présentés pour la casse de matériels dans la salle des fêtes, certains tarifs ayant été arrondis dans un but de simplification.

Tarifs du cimetière et du columbarium. A l'unanimité, le conseil reconduit les tarifs appliqués en 2015. Mme le Maire précise que le Jardin du souvenir est gratuit mais la gravure reste à la charge de la famille.

.../...

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 FÉVRIER / SUITE

Subventions aux associations. A l'unanimité, le conseil adopte un montant de 29 920 € pour les subventions accordées aux associations en 2016 selon le souhait des élus de limiter l'enveloppe globale à moins de 30 000 €. La répartition en est proposée par la commission Sports Culture et Associations. Des élus ne participent pas au vote des associations dont ils sont membres.

Projets 2016. A l'unanimité, le conseil adopte une vingtaine d'opérations pour 2016, parmi lesquelles l'achat d'un tracteur, la pose d'une alarme en mairie, la rénovation de l'éclairage public 1ère tranche, des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux 1ère tranche, le changement de la chaudière de l'école communale, l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU), les illuminations de Noël 3e tranche, etc.

Taxes locales. A l'unanimité, le conseil décide d'augmenter de 2 %, comme les années passées, le taux d'imposition des trois taxes locales pour 2016 soit: taxe d'habitation 11,48 %; taxe foncière (bâti) 22,11 %; taxe foncière (non bâti) 53,71 %.

Location des étangs communaux. Mme le Maire rappelle qu'une convention de location pour les

étangs communaux a été rédigée en 2015, pour 3 ans, moyennant la somme de 2 000 € par an.

Balayage mécanisé de la commune. A l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention au titre de 2016 pour 10 passages dans l'année pour un montant de 10 500 €. Mme le Maire indique qu'un groupe de travail va rechercher une solution moins onéreuse.

Délibération du 27 avril 2012. A l'unanimité, le conseil prend acte de la situation à propos de la délibération prise par le conseil municipal le 27 avril 2012. Il s'agissait d'une vente à l'amiable de parcelles d'une contenance globale de plus d'1 ha dans la commune pour une somme de 4 401 €. Le précédent conseil municipal n'ayant pas donné suite à cette décision, les héritiers ont émis le désir de conserver ces parcelles, ce à quoi les élus actuels accèdent.

Loyer du Sivom. A l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à ajouter dans le contrat de location d'un bien communal au Sivom Eau et assainissement Angy - Balagny-sur-Thérain - Bury - Mouy établi le 31 décembre 2003 pour un loyer mensuel de 686 € qu'il évoluera désormais en fonction de l'indice INSEE à

compter du 1er mars 2016.

Reprise des concessions abandonnées au cimetière. A l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à afficher en mairie et au cimetière la liste des concessions trentenaires en état d'abandon manifeste selon le procès-verbal qui a été dressé. Les familles devront manifester si elles entendent renouveler ou abandonner les concessions avant le 31 décembre 2016, à défaut de quoi la mairie sera autorisée à reprendre les emplacements n'ayant fait l'objet d'aucune inhumation depuis plus de 10 ans.

Communauté de communes du Pays de Thelle. A l'unanimité, le conseil désigne M. Guillaume Leguay pour représenter la commune dans la commission d'élaboration et de suivi du plan de prévention des déchets créée par la communauté de communes du Pays de Thelle.

Convention avec la ville de Bury. A l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à signer une convention avec la commune de Bury propriétaire de la lame de déneigement qu'utilisera Mme Boutillier pour déneiger les routes sur Angy dans le cadre de la convention validée par le conseil le 10 décembre 2015.

Modification de régies communales. A l'unanimité, le conseil accepte d'intégrer la régie "Locations emplacements stationnement" dans la régie "Location de la salle polyvalente et location de vaisselle", de dénommer une nouvelle régie "Locations de biens communaux: stationnement et salle polyvalente" et de passer à 4 600 € l'encaisse de la régie "Cantine, périscolaire, ALSH".

Dématérialisation des documents administratifs. A l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à effectuer les démarches pour la dématérialisation totale de la commune d'Angy pour 873 € concernant l'acquisition de certificats électroniques et d'un parapheur électronique pour la paie, les actes budgétaires et les échanges avec le comptable.

La séance est levée à 19 h 33.

ASSOCIATIONS ANGYLOISES	2015	2016
FOOTBALL CLUB ANGY	1700.00 €	1700.00 €
A.J.L.A.	1200.00 €	800.00 €
DETENTE ET AMITIE	1200.00 €	1500.00 €
COMITE DES FETES	17000.00 €	20000.00 €
AMICALE DES PECHEURS	700.00 €	500.00 €
CERCLE DE JEUX ET REFLEXION	500.00 €	500.00 €
AUTRE RIVAGE	500.00 €	250.00 €
ASSOCIATION TENNIS DE TABLE	700.00 €	700.00 €
LA FLECHE AU VENT	2000.00 €	1500.00 €
CAPOEIRA	0.00 €	100.00 €
LA VIE QUI CHANTE	0.00 €	0.00 €
CHASSE	0.00 €	0.00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
UNC FEDERATION DE L'OISE	160.00 €	160.00 €
UMRAC	160.00 €	160.00 €
FNACA	160.00 €	160.00 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS	160.00 €	160.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200.00 €	200.00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	150.00 €	150.00 €
THELLE EMPLOI	100.00 €	50.00 €
PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORISQUE DU CANTON	850.00 €	480.00 €
COLLEGE ROMAIN ROLLAND	150.00 €	150.00 €
SAUVETEURS DE L'OISE	0.00 €	200.00 €
Sortie patriotique (UMRAC+ SOUVENIR FRANÇAIS)	0.00	500.00 €
TOTAL	27 590.00 €	29 920.00 €

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 MARS

Les élus se sont réunis en mairie le jeudi 10 mars, à 19 heures. M. Jérôme Le Cleguerec a été désigné secrétaire de séance.

Rénovation de l'éclairage public. A l'unanimité, le conseil accepte la proposition du Syndicat d'Energie 60 (SE 60) pour la rénovation totale de l'éclairage public de la commune (1ère tranche) concernant la rue Roger-Salengro et la route de Clermont évaluée à 30 263,98 €, soit à la charge de la commune 25 792,20 € sans subvention, ou 11 746,21 € avec subvention. Il est donc demandé au SE 60 de programmer dès à présent ces travaux et de les réaliser.

Délégation au Maire pour ester en justice. A l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires avec le cabinet d'avocats Garnier-Roucoux et associés pour représenter la commune dans toutes les instances, en lieu et place de Me Sophie Lanckriet.

Demande de subvention pour le PLU. A l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental pour la réalisation du Plan local d'urbanisme, et à signer tous les documents nécessaires.

Demande de subvention pour des travaux d'isolation à l'école. A l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à solliciter de l'Etat une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 45 % pour une opération de rénovation thermique. Elle concerne le groupe scolaire et prévoit le changement de la chaudière, l'isolation des combles, le changement des fenêtres et des volets. Le coût des travaux est évalué à 57 577,25 €.

Demande de subvention pour l'achat d'un tracteur. A l'unanimité (abstention de M. Crépy), le conseil autorise Mme le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire du député Edouard

Courtial à hauteur de 50 % pour l'achat d'un tracteur. Le coût du modèle proposé par les membres de la commission Travaux (Kubota 23 CV Diesel) est de 18 240 € HT, avec pour équipement plateau de coupe, bac de ramassage et pack contre-poids. Mme le Maire rappelle

que les deux tracteurs de la commune datent l'un de 1964 et l'autre de 1990, qu'ils sont devenus dangereux pour la sécurité des agents municipaux, et que les réparations sont aujourd'hui trop onéreuses par rapport à la valeur des véhicules.

Vente d'une parcelle sur la commune d'Hondainville. A l'unanimité (abstention de M. Crépy), le conseil autorise Mme le Maire à vendre à M.

et Mme Hesse, de Cires-lès-Mello, la parcelle D 706 au lieu-dit La Croix-au-Pas d'une contenance d'1 are 80 centiares de bois sur le territoire d'Hondainville, cette commune n'ayant pas été intéressée par cette parcelle. Mme le Maire rappelle que ce terrain avait été acquis par la ville le 17 juin 2002 avec quatre autres pour un montant total de 667,80 €. Après ouverture pendant le conseil du pli adressé par les époux Hesse, il apparaît que ceux-ci ont prévu de verser à la commune d'Angy 500 € pour la parcelle D 706. Mme le Maire est chargée de signer tous les documents nécessaires à cette vente.

Droit de préemption. A l'unanimité (abstention de M. Crépy), le conseil prend acte que par délibération du 25 mars 2005, le précédent conseil municipal avait délibéré pour exercer son droit de préemption sur la parcelle située au lieu-dit Prairie de Moineau C 668 de 17 ares 32 centiares, propriété des consorts Servant, mais que ce droit de préemption n'a pas été réalisé puisque cette parcelle n'a jamais été à vendre.

Pour une situation identique, le vote est similaire suite à la délibération du 19 novembre 1999 concernant la parcelle ZA 40 de 4 740 m² qui n'était pas à vendre.

Rétrocession de terrains. A l'unanimité, le conseil décide que les parcelles situées rue René-Fèvre et visées par la délibération du précédent conseil municipal du 19 novembre 1999 concernant l'élargissement du cimetière à savoir : C 1414 appartenant à M. Raymond Brissy, C 1411 appartenant à M. Denis Petit, et C 1410 appartenant à M. Denys Treutenaere, sont abandonnées par leurs propriétaires respectifs et sont à inscrire dans le domaine public de la commune. Mme le Maire est chargée de la rédaction de la procédure simple de rétrocession d'emprise moyennant l'euro symbolique.

La séance a été levée à 19 h 25.



Frais d'études du PLU (plan local d'urbanisme). A l'unanimité, le conseil confirme le choix de la société Verdi pour l'étude du PLU pour un montant de 26 095 €, auxquels s'ajoutent 6 875 € de travaux supplémentaires, soit 32 970 € HT et 39 564 € TTC, et charge Mme le Maire de signer le marché réparti comme suit : 80 % au titre de l'année 2016, et 20 % au titre de l'année 2017.

CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE

J eudi 14 janvier, la salle multifonction a abrité la cérémonie des vœux du maire. Sur scène, Marie-Chantal Noury était entourée d'élus municipaux, d'Olivier Paccaud, vice-président du conseil départemental, et d'Anne Fumery, conseillère départementale. Dans la salle, environ 180 personnes dont les maires de Saint-Félix, Heilles, Hondainville, Berthecourt, des adjoints et conseillers d'autres communes, plusieurs vice-

Le Maire a d'abord évoqué les attentats de 2015 avant d'annoncer que dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), « la communauté de communes du Pays de Thelle, à laquelle nous appartenons, et celle de la Ruraloise doivent se regrouper. Ces deux entités n'ayant pas les mêmes compétences, il y aura un travail complexe à mener pour aboutir à une harmonisation des services ».

patrimoine communal, la modernisation de tout l'éclairage public sur 5 ans, l'accessibilité le programme d'accessibilité aux handicapés de tous les lieux publics en 5 ans, la mise à jour des parcelles et des chemins communaux, ou encore la préparation du PLU (Plan local d'urbanisme) qui succèdera au POS (Plan d'occupation des sols). « Nous continuerons à œuvrer pour que notre village soit de plus en plus agréable à vivre au quotidien afin que tous les habitants s'y sentent bien », a conclu Marie-Chantal Noury.

Puis Anne Fumery, et enfin Olivier Paccaud qui a rendu hommage aux élus municipaux « pour les heures et les soirées passées dans l'ombre à faire progresser leur commune », sont intervenus avant que le Maire n'invite chacun à partager le buffet, en remerciant l'équipe qui l'avait aidé le matin même à confectionner les toasts.



Puis, remerciant ses deux adjoints pour leur travail à ses côtés et « les élus qui œuvrent dans leurs commissions respectives afin d'élaborer les dossiers qu'ils présentent aboutis au conseil municipal », le Maire a brossé les faits marquants de 2015: l'ouverture d'un service périscolaire, la réouverture

présidents et maires de la communauté de communes du Pays de Thelle, le major commandant la brigade de gendarmerie de Mouy et plusieurs gendarmes, le capitaine des sapeurs-pompiers de Mouy, la Trésorière municipale de Mouy, le président et des membres de l'UMRAC de Bury et ses environs, le curé de la paroisse de Mouy, des chefs d'entreprises travaillant avec la commune, des responsables d'associations locales, etc.

re de l'église, l'arrivée de nouvelles associations, la remise aux normes des équipements communaux et l'amélioration d'autres, le rééquilibrage des finances communales, la vente du « Château » rue de l'Eglise, la remise en ordre des archives communales. Pour 2016, le Maire a annoncé la suite de la restauration du



LES AÎNÉS PARTAGENT LA GALETTE

C omme l'année précédente, les habitants âgés de 65 ans et plus ont été invités par le comité des fêtes à partager la galette des Rois au cours d'un après-midi festif dans la salle multifonction samedi 9 janvier.

Ils ont ainsi été plus de 70 à se déplacer afin de se retrouver dans une ambiance décontractée. Avec d'entrée un invité surprise, Stéphane Grégori, le chanteur du Paradis Latin qui avait remarquablement animé le dîner-spectacle du Réveillon à Angy quelques jours auparavant. De passage dans le village, il a accepté d'interpréter quelques chansons avec Isabelle, de Music Show, laquelle a ensuite distrait les participants avec Dominique, son musicien accompagnateur. Pendant ce temps, les galettes ont été dis-

tribuées avec la boisson, et les premières têtes couronnées sont apparues. Puis, gagnés par la musique, de nombreux aînés ont occupé la piste de danse pendant une poignée d'heures en présence de Mme le Maire.



DEUX CHAMPIONS À LA SAINT-SÉBASTIEN

Pour la seconde fois de son histoire, la 2e compagnie d'arc d'Angy La Flèche au vent a sacrifié à la tradition de la Saint Sébastien, le patron des archers. Dimanche 24 janvier, une quinzaine de membres de la compagnie conduits par le capitaine

Cyril Noury, rejoints par les demoiselles des Lys des Vallées dans leurs superbes robes longues, ont quitté le stade Hector-Devos pour gagner en cortège l'église Saint-Léger de Mouy. Les archers avaient pris soin d'emporter la statue de saint Sébas-

tien ainsi que la traditionnelle brioche. Le père Jean-Michel Cordeiro est venu chercher sur le parvis les participants, lesquels ont garni les premiers rangs de l'église tandis que le porte-drapeau de la compagnie et celui de la famille des Chevaliers des Rondes de Picardie se plaçaient derrière l'autel.

Dès l'ouverture de la messe, le père Cordeiro a expliqué à l'assistance que les archers d'Angy célébraient en ce jour leur saint patron, et il a béni la statue ainsi que la brioche. Au terme de la cérémonie, la brioche a été distribuée aux paroissiens avant que les archers ne regagnent le jeu d'arc.

Après le repas pris en commun, les 4 archers qui ont été ce jour-là promus au titre d'aspirant chevalier ont assuré l'organisation du Prix de la Saint Sébastien. Et en fin d'après-midi, deux récompenses ont été remises aux vainqueurs de l'épreuve: Marie Callard chez les jeunes, et Fabrice Pitiot chez les adultes.



UN MARDI-GRAS À L'ACCENT ASIATIQUE

Le vendredi 12 février, le service Jeunesse et le comité des fêtes ont organisé un Mardi-gras plein de couleurs. Pour le dernier jour du centre du loisirs qui était articulé autour du thème de la Chine, les enfants se sont déguisés, et ils ont défilé comme des stars, une avancée au milieu de la salle multifonction leur ayant été aménagée. Pour ne pas créer de jalousie, les parents, déguisés ou non, ont aussi été invités à participer au défilé.



SALLE PLEINE AU LOTO

Le deuxième loto du comité des fêtes a été organisé le samedi 19 mars dans la salle multifonction. Il a attiré la foule puisque près de 400 personnes se sont présentées afin de tenter de remporter plus de 2 500 € de lots au fil de 33 tirages. Les participants ont profité d'une bonne ambiance durant plusieurs heures de détente. Un service de restauration avec sandwiches, hot-dogs et boissons avait été prévu.



UNE CHASSE AUX ŒUFS DEVANT LA MAIRIE

C'est sur la place de la Mairie, pour la circonstance réservée à la manifestation, que s'est déroulée la 2e chasse aux oeufs samedi

26 mars. Costumées en... poussins géants, les animatrices du service Jeunesse, Julie, Ludivine et Gaëlle, ont accueilli plus de 150 personnes, dont

la moitié d'enfants, bien plus que lors de la première édition. Jeunes et moins jeunes ont d'abord été réunis dans la cour de l'école afin que leur soit présentée la quête qui attendait chacun. Et peu après 9 h 30, les enfants se sont gaillardement élancés afin de remplir leur panier d'oeufs en plastique, en chocolat ou en bois de couleurs bien définies. Les parents n'avaient pas été oubliés: ils étaient invités à se mesurer dans un concours d'adresse afin de gagner évidemment... des chocolats. De retour dans la cour de l'école où ils pouvaient réaliser des coloriages, tous les enfants ont été comblés en chocolats. Dans une joyeuse ambiance, des boissons ont été servies aux participants, et les gâteaux confectionnés par les parents ont ensuite été partagés.



GRAND COUP DE PEINTURE À LA MAIRIE

Coup de neuf à la mairie d'Angy ! Mi-février, les employés municipaux ont mis la dernière touche à la reprise en peinture des locaux administratifs de la mairie et de la salle du conseil municipal, avant de terminer la salle Emilienne-Denant (la salle du Troisième-âge) puis la cuisine. Depuis la construction de l'ensemble, les lieux n'avaient jamais reçu un coup de pinceau. Agents administratifs

et adjoints ont pu choisir les couleurs de leur environnement, et l'accueil est aussi devenu plus agréable pour le public. Les personnes assidues aux séances ont pu découvrir la salle du conseil municipal rénovée à l'occasion de la réunion du jeudi 18 février durant laquelle a été notamment adopté le budget 2016 de la commune.



LES AGENTS TECHNIQUES ONT LEUR CAMION

Comme promis, la nouvelle municipalité vient de doter le personnel communal d'un véhicule. Jusqu'alors, chaque agent municipal d'Angy devait utiliser sa propre voiture pour transporter toutes sortes de matériels. Cette situation appartient désormais au passé. Un camion-benne acheté d'occasion et reconnaissable au logo de la ville dessiné sur ses portières permet aux employés des services techniques d'accomplir plus rapidement et de façon sécurisée toutes les tâches quotidiennes. Pour continuer à compléter leur équipement, la mairie a aussi acquis un broyeur à branches dont les copeaux qu'il produira seront étalés sur les espaces verts

de la commune afin d'éviter l'emploi de désherbants et l'utilisation d'eau tout en générant de nouvelles économies dans le respect de l'environnement.



UN DRONE POUR INFORMATISER LE CIMETIÈRE

Parce qu'il était temps de mettre de l'ordre dans les dix épais classeurs de documents datant des années 1990 répertoriant 600 tombes au cimetière et parce qu'il faut profiter des technologies actuelles, la municipalité a fait appel à l'entreprise O Multimédia afin de pouvoir appliquer la gestion du cimetière sur informatique. Lionel Lafargue, élu du sud de la France, a conçu un programme adapté à

tous les cimetières. Dans un premier temps, il employait un ULM pour prendre les clichés, ce qui était contraignant. Désormais, il utilise un drone équipé d'une caméra homologuée par la direction générale de l'aviation civile, ce qui facilite les prises de vue. C'est à cet engin qu'il a eu recours en mars pour cartographier le cimetière d'Angy. Après quoi, il a photographié chaque emplacement et a défini une page électronique révélant toutes les indications nécessaires pour savoir, notamment, l'identité des personnes inhumées, le type de concession, le numéro de l'emplacement, l'état de la tombe ou encore l'année de renouvellement de la concession. Par rapport aux autres

logiciels envisagés, celui d'O Multimédia a coûté quasiment moitié prix, soit 3 230 €. Il ne reste plus désormais qu'à rentrer toutes les données fichier par fichier, ce qui sera effectif avant cet été. De sorte qu'un plan sera affiché en mairie et au cimetière qui permettra à chacun de retrouver la ou les tombes qu'il recherche. Et pour les élus il ne sera plus nécessaire de feuilleter des dizaines de documents ou de se pencher sur un vieux plan difficilement lisible en raison des nombreuses ratures : d'un clic de souris toutes les informations seront fournies. L'ordinateur se chargera lui-même d'alerter lorsqu'une concession arrivera à expiration afin de contacter les descendants.



COMMENT BIEN UTILISER L'EAU AU JARDIN ?



À l'initiative de la communauté de communes du Pays de Thelle, une réunion des Jardins s'emmêlent, soutenus par les CPIE (Centres permanents d'initiatives pour l'environnement de Picardie), s'est déroulée le jeudi 3 mars dans la salle du conseil municipal en mairie d'Angy. Le thème du jour : "Les bons usages de l'eau au jardin". Pendant deux heures, une quinzaine de personnes a écouté attentive-

ment l'intervenant qui a ensuite débordé du sujet pour fournir à chacun tous les conseils souhaitables pour avoir un beau potager. **Prochains rendez-vous** : jeudi 19 mai, de 19 heures à 21 heures, salle des associations, 13, rue Basse, à **Mortefontaine-en-Thelle**, sur "Qui mange qui ?" ; et vendredi 3 juin, de 14 h 30 à 16 h 30, à **Villers-Saint-Sépulcre**, sur "Comment observer et connaître son sol?". Accès gratuit.

RÉTABLISSONS LA VÉRITÉ !

Suite aux nombreux soutiens que j'ai reçus après la distribution d'un nouveau tract de l'Udica dans lequel la diffamation et les contre-vérités font toujours bon ménage, je me vois dans l'obligation d'apporter toutes les précisions nécessaires afin que chacun se forge sa propre opinion en disposant de tous les éléments d'appréciations.

Pour commencer, levons le voile sur ce groupuscule prétendument courageux dans ses écrits mais qui se cache derrière la signature « Le président et ses membres ». Puisqu'il s'agit d'une association, il est normal que les habitants sachent à qui ils ont affaire. Les quatre dirigeants sont Jean-Hubert Boulat, président (fils de l'ancien maire et colistier de M. Crépy), Anne Pinel, vice-présidente (qui a été secrétaire de mairie de début 2013 à fin mars 2014), Ingrid Derollepot, secrétaire (qui est violemment intervenue lors du conseil municipal du 18 février dernier), et Manuel Boutigny, trésorier (autre colistier de M. Crépy).

Reprenons les objectifs que cette association prétend poursuivre :

- "Préserver notre cadre de vie": qu'ont-ils fait pour cela ?

- "Analyser, informer et intervenir pour les intérêts du village": en usant de tracts mensongers et diffamatoires;

- "Veiller activement à la préservation des intérêts de la population angeyloise": on se demande bien comment;

- "Apporter une information transparente sur les projets concernant la vie de la commune": en masquant leur identité pour dénigrer l'équipe en place à la mairie;

- "Promouvoir une démocratie locale participative"; ont-ils expliqué leurs propositions ?

Car à part souiller les boîtes aux lettres de propos haineux, cette équipe n'a jamais émis le commencement d'un projet. C'est justement ce qui alimente son aigreur : que nous ayons déjà accompli en 2 ans 85 % de notre programme ! Des dossiers qui étaient donc réalisables

(comme la mise en place de la cantine) mais que l'ancienne majorité refusait d'aborder. Alors oui, nous avons sorti notre commune d'une longue période d'immobilisme, il « suffisait » d'en avoir la volonté. Quant à évoquer les élections de 2020, je comprends que les battus de 2014 y songent. Pour notre part, nous n'y pensons pas, nous avons encore bien trop de travail à effectuer pour remettre Angy sur de bonnes bases. Et n'en déplaise à l'Udica contrariée par nos premières réussites, je vais revenir point par point sur les sujets soulevés dans le dernier tract pour mettre un terme aux allégations fantaisistes.

. **L'étonnant déficit abyssal.** L'Udica laisse croire que nous aurions inventé ce chiffre de - 124 516,38 €. Mais début avril 2014, quatre jours après notre entrée en mairie, la Trésorière de Mouy nous annonçait que la commune était en déficit comme en atteste le document officiel, et qu'il était urgent de rétablir l'équilibre. Ce que nous avons fait en un an, sans réduire les subventions aux associations et tout en créant de nouveaux services ! Soucieux de la transparence de l'information, nous avons affiché tous les comptes administratifs sur les panneaux communaux afin que chacun puisse les consulter. Il était donc temps d'éponger le passif alimenté par trois points principaux :

. Un déficit de 124 516,38 €, alors que la précédente majorité prétendait terminer chaque budget avec un solde positif (et nous n'incluons pas les 318 988 € de restes à réaliser...);

. Des frais de scolarité non réglés à la commune de Mouy depuis 1998 atteignant 80 000 €, que nous avons pu réduire après négociation avec le maire de Mouy. Il nous reste cependant à rembourser 4 938,60 € chaque année jusqu'en 2020 ;

. Enfin des loyers de logements communaux impayés depuis des années et qui représentent pour la seule période 2011 - 2014 un manque à gagner pour la commune de 30 000 € !

. **Le patrimoine.**

- Abattage d'un if à l'entrée du cimetière. Sacrilège ! Aurions-nous dû attendre qu'il s'effondre sur des sépul-

tures, ou pire sur un habitant, pour prendre des mesures ? Cet arbre n'a jamais été classé ni n'a fait partie d'un quelconque patrimoine à protéger. Il avait reçu la foudre il y a plusieurs années et avait été entièrement cerclé. Or, l'ouverture dans le tronc continuait de s'agrandir. Nous avons pris la décision d'enlever ce sapin afin de protéger les personnes et les biens. Un acte de sécurité qui relève des attributions du maire.

- L'effondrement du lavoir. Arrêtons de croire n'importe qui. En aucun cas je ne suis responsable de son effondrement alors que je m'efforce de préserver le patrimoine communal. Il s'agit encore d'une pure diffamation. Ce sinistre est en cours de traitement auprès des assureurs dans l'attente d'une expertise judiciaire. Le tract a d'ailleurs été transmis à l'avocat de la commune qui gère ce dossier. Les charpentes en bois non réutilisables ont été amenées à la déchetterie et non brûlées comme prétendu, et les tuiles intactes ont bien évidemment été stockées dans les locaux des services techniques afin de resservir.

. Vente de la maison bourgeoise (rue de l'Eglise). Une "moins value" selon l'Udica ? Bien sûr, mais à qui la faute ? Cette bâtisse a été achetée par la précédente municipalité en 2006 pour 480 000 € avec un emprunt sur 20 ans de 500 000 €. La chaudière a été changée en 2009 pour 10 872,30 € afin de chauffer... une maison vide ; le coût d'entretien de la maison était de 8 988 € par an (eau, gaz, électricité, taxe foncière, etc.), sans compter le temps passé par les agents communaux pour maintenir en état le jardin en prévision d'une visite d'acheteurs potentiels. A notre grand regret, nous avons donc perdu 117 000 €. La faute à qui ? Certainement pas à la nouvelle municipalité qui a hérité de ce dossier pesant sur le budget communal !

Or, dans cette affaire, l'Udica oublie de dire toute la vérité aux Angeylois. Plusieurs propositions d'achat de cette propriété ont été formulées à l'ancien maire. Curieusement, il n'en a jamais parlé en séance du conseil municipal !

.../...

RÉTABLISSONS LA VÉRITÉ ! / SUITE

Nous possédons les copies de deux des multiples propositions qui ont été faites en mairie, l'une de 380 000 € du 13 novembre 2012, et l'autre de 450 000 € du 6 mai 2013. Pourquoi l'ancien maire n'a-t-il pas accepté cette dernière offre qui était proche du prix d'achat par la commune ?

. **La sécurité.** Les travaux d'accessibilité sont désormais une obligation imposée par la loi française pour tous les bâtiments publics. Comme mentionné dans le dernier Angy Infos, cette mise aux normes, que nous allons effectuer sur 5 ans, va globalement coûter à la commune 127 050 €.

. **Périscolaire, cantine et TAP (temps d'activités périscolaires).** Le bilan est très satisfaisant. A notre arrivée en mars 2014, il y avait 85 enfants à l'école d'Angy. Grâce au travail de Mme Callard, 2ème adjointe, et aux élus de la commission Scolaire, nous en comptons 104 cette année. Et 113 sont déjà inscrits pour la prochaine rentrée ! L'ouverture de la cantine et du périscolaire y sont pour beaucoup.

La fréquentation de la cantine est de plus en plus élevée : 55 enfants y mangent chaque jour en moyenne. En 2015, de janvier à décembre, 6 408 repas y ont été servis. D'autre part, 66 élèves fréquentent les TAP et les 5 activités proposées.

Pour le périscolaire, structure ouverte en septembre 2015, la fréquentation est de 15 à 18 enfants par jour. La cantine avait commencé avec 20 enfants à son ouverture en septembre 2014 ; il y a fort à parier que le périscolaire suivra la même croissance.

A propos du coût de fonctionnement de ces services, tout est clair.

DEPENSES DE CES SERVICES POUR LES ENFANTS DU VILLAGE EN 2015

Coût du personnel : 102 651,44 €

Coût par domaine :

TAP : 30 958,83 €

ALSH (centre aéré) : 30 070,76 €

Cantine : 27 675,01 €

Périscolaire : 13 946,32 €

RECETTES DE CES SERVICES POUR LES ENFANTS DU VILLAGE EN 2015

Total des recettes : 17 795,13 €

TAP : 5 000 € d'aides de l'Etat

Recettes participation des parents pour l'ALSH : 5 820,13 € (sans comp-

ter la cantine)

Recettes participations base CAF : 6 975 €

Pour la cantine, les dépenses sont égales aux recettes.

Coût de revient : dépenses du personnel (102 651,44 €) - recettes (17 795,13 €) = 84 856,31 € à la charge de la commune.

En rapportant cette dépense au nombre d'habitants (1 200), cela représente 70,71 € par Angylois pour une année civile. Dans cette somme globale de 84 856,31 €, il ne faut pas oublier de déduire les frais de scolarité que nous avons payés pour les enfants encore scolarisés dans d'autres communes, soit 31 000 € en 2014-2015, et se souvenir que la menace de fermeture de classe est maintenant totalement écartée.

. **Social.** En ce qui concerne les maisons communales en location ou sans bail, une partie de ces dossiers a été traitée par le conseil municipal à huis-clos pour respecter la confidentialité nécessaire aux personnes en cause. En revanche, pourquoi serait-il gênant d'évoquer en séance publique les loyers qui font intégralement partie du budget communal ?

A propos de ces bâtiments communaux, des locataires se sont acquittés de leurs dettes vis-à-vis de la commune après concertation avec la mairie. Malheureusement, d'autres qui nous avaient promis de régulariser leur situation et auxquels nous avons fait confiance n'ont pas versé un centime à la commune depuis le deuxième semestre 2014 !

Un maire est tenu d'adopter une démarche sociale, mais pas au détriment du reste de la population ni des finances communales.

En ce qui concerne l'une des maisons de la rue du Maire, une emprise avait été définie par l'ancienne municipalité dans l'optique d'élargir cette voie. La première maison a été achetée en 2004 et les habitants auraient dû partir immédiatement en raison de l'insalubrité des lieux (pas de chauffage, électricité défectueuse, escalier dangereux, etc). Cette mesure, dans l'intérêt des occupants, n'a jamais été prise. De sorte qu'aujourd'hui ces per-

sonnes sont considérées sans droit ni titre. A qui la faute ? Pas à nous ! Sauf que l'Agence régionale de santé (ARS) s'est rendue sur place, et le Préfet m'a mise en demeure en tant que maire de faire réaliser des travaux d'électricité et d'escalier pour rendre ce logement habitable. En attendant, je dois trouver un autre logement pour cette famille. Les dossiers de demande ont été envoyés, et nous attendons les réponses des bailleurs du département.

Précisons que si un accident ou un incident se produit dans cette bâtisse, ce serait non seulement dramatique pour ses occupants, mais que c'est ma responsabilité en tant que maire qui serait engagée.

. **Vie communale.** La subvention de la 2e compagnie d'arc d'Angy « La Flèche au vent », nouvelle association qui focalise l'attention de l'Udica uniquement parce que mon fils en est l'initiateur, a logiquement baissé par rapport à celle de sa première année de mise en place et d'achat de matériels. L'Udica oublie de rappeler que sur la somme de 24 000 € prévue l'an dernier par le conseil municipal, grâce aux bénévoles de la compagnie à peine la moitié a été utilisée pour remettre en état le jeu d'arc à l'abandon. Il reste à réaliser des allées cimentées pour l'accessibilité aux handicapés.

Je m'étonne d'ailleurs que l'Udica n'évoque pas, toujours sur ce même stade Hector-Devos, les travaux d'extension accomplis par les Chasseurs, ou le bâtiment buvette réalisé par les footballeurs avec le concours financier de la commune. Et dans un passé pas si lointain, les 17 000 € attribués jadis au Comité des fêtes qui était dirigé par le gendre et la fille de l'ancien maire n'ont jamais gêné personne.

Qu'importe: le jeu d'arc en cours d'achèvement est aujourd'hui cité en exemple pour la qualité et la sécurité de ses installations. Et je me félicite des échos que les manifestations de La Flèche au vent rencontrent au sein des archers Picards et dans la presse, comme celles de

.../...

RÉTABLISSONS LA VÉRITÉ / SUITE

toutes les autres associations angevoises qui participent au rayonnement de notre commune et attestent de la vitalité de notre tissu associatif.

Quant à Monsieur Gaine, le conseiller municipal qui fait un travail remarquable à la tête du comité des fêtes pour dynamiser la commune et distraire ses habitants, bien qu'élu sur une autre liste que la nôtre en mars 2014, il a eu l'intelligence de nous proposer aussitôt ses services. Il souhaitait être élu pour apporter son enthousiasme et ses compétences au bénéfice de tous les habitants et non pour s'op-

poser à un autre groupe de candidats. Pour nous, il fait donc partie de l'équipe municipale majoritaire. Lorsque l'on veut vraiment s'investir pour la commune, on doit être capable de laisser ses rancœurs de côté.

Pour ce qui est du reste des sarcasmes, des insultes et des mensonges maladroitement déversés dans le dernier tract de l'Udica, ils ne sont qu'un écran de fumée. La majorité en place fonctionne en toute transparence, et c'est bien ce qui crée la rupture avec le passé. C'est pourquoi il est mal venu de la part de ce groupe de chercher une petite bête

qui n'existe pas, alors que de notre côté, et malgré tous les documents qui ont disparu avant notre arrivée en mairie, nous avons en deux ans accumulé suffisamment de preuves et de témoignages qui nous permettraient d'évoquer sur la place publique des affaires qui pourraient valoir à certains membres de l'Udica de devoir s'expliquer devant la justice. Mais soyez assurés que cette campagne de dénigrement systématique depuis un an ne nous empêchera pas de continuer à faire avancer notre commune.

Marie-Chantal NOURY
Maire d'ANGY

Un nouveau bureau à l'Amicale des Pêcheurs

Depuis ce mois de mars 2016, une nouvelle équipe a relancé l'Amicale des Pêcheurs d'Angy. Un nouveau bureau a été élu, et il est désormais constitué de : Damien Calmettes (président); Stéphane Bourel (vice-président); Mickaël Setau (secrétaire); Jany Dubail (trésorier).

D'importants travaux de nettoyage des berges ont déjà été engagés par la nouvelle équipe afin de rendre le site des étangs plus agréable pour les pêcheurs et plus accueillant pour les promeneurs.

Le président est disponible au 06.98.03.05.96 de 8 h 30 à 17 heures.



MAIRIE PRATIQUE

4, place Henri-Barbusse
Tél. : 03.44.56.53.25
E-mail : contact@mairieangy.fr
Fax : 03.44.56.86.20
► **Service Jeunesse** :
tél. 09.72.47.69.83
► **Service Etat-civil, location de salles** : tél. 09.72.47.69.84
► **Service administratif** :
tél. 09.72.47.69.81
Site Internet : www.mairieangy.fr

Sortie à la mer avec le CCAS

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) a pour projet de financer une sortie à la mer pour les foyers les plus modestes qui ne partent pas en vacances. Cette sortie se fera en famille et selon des critères d'éligibilité. Pour cela, il est demandé aux Angevois intéressés par cette sortie de se signaler en Mairie. Des bulletins d'inscription seront disponibles au mois de mai, si le projet est retenu. *Contact : 09.72.47.69.81.*

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Samedi 30 avril : marché aux fleurs de 10 heures à 18 heures, dans la cour de l'école, avec les parents d'élèves d'Angy et le concours de la CC du Pays de Thelle.

Samedi 30 avril : messe en l'église Saint-Nicolas à 18 h 30.

Dimanche 8 mai : cérémonie patriotique à 11 h 30, place Henri-Barbusse.

Dimanche 8 mai : 72e Grand Prix cycliste de la ville de Nogent-sur-Oise, passage des coureurs vers 13 h 48, 14 h 57 et 16 h 07.

Samedi 14 mai : 34e édition des Routes de l'Oise, passage des cyclistes vers 14 h 56.

Samedi 28 mai : messe en l'église Saint-Nicolas à 18 h 30.

Dimanche 19 juin : brocante du FC Angy, rue du Stade.

Samedi 25 juin : Fête de la musique, place Henri-Barbusse.

Samedi 25 juin : messe en l'église Saint-Nicolas à 18 h 30.

Bulletin municipal d'ANGY

Mairie, 4, place Henri-Barbusse
60250 ANGY

Directeur de la publication :

Marie-Chantal NOURY

Conception-réalisation :

mairie d'ANGY

Impression :

SMI à Clermont

Tirage : 600 exemplaires

Diffusion : avril 2016